

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 1 (1883)

Heft: [138]

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Bern, 24. Dezember — Berne, le 24 Decembre — Berna, li 24 Dicembre

Publikationsorgan der eidgenössischen Departemente für Finanzen, Zoll und Handel

Organe de publicité des Départements fédéraux des Finances, des Péages et du Commerce

Organo di Pubblicità dei Dipartimenti federali per le Finanze, i Dazi ed il Commercio

Jährlicher Abonnementspreis Fr. 5. — Abonnemente nehmen alle Postämter sowie die Expedition des *Schweiz. Handelsamtsblattes* in Bern entgegen.
 Abonnement annuel Fr. 5. — On s'abonne auprès des bureaux de poste et à l'expédition de la *Feuille officielle suisse du commerce* à Berne.
 Prezzo delle associazioni Fr. 5. — Associazioni presso gli uffizi postali ed alla spedizione del *Foglio ufficiale svizzero di commercio* a Berna.

Handelsregister — Registre du Commerce — Registro di Commercio

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Es sind folgende Eintragungen gemacht worden: — Les inscriptions suivantes ont été faites: — Le iscrizioni seguenti furono fatte:

Kanton Zürich — Canton de Zurich — Cantone di Zurigo

1883. 14. Dezember. Inhaber der Firma **F. Frey** in Zürich ist Friedrich Frey von Unter-Entfelden, Kt. Aargau, wohnhaft in Zürich. Natur des Geschäftes: Zahnärztliche Fournituren. Geschäftskanal: Bahnhofstraße 48.

15. Dezember. Heinrich Zürcher von Thalweil, wohnhaft in Hottingen, und Hans Furrer-von Orelli, von und in Zürich, haben unter der Firma **Zürcher & Furrer** in Zürich eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. August 1883 ihren Anfang nahm. Diese übernimmt Aktiva und Passiva der bisher von Hans Furrer-von Orelli geführten gleichnamigen Firma. Natur des Geschäftes: Buchdruckerei. Geschäftskanal: « Wellenberg », Brunngasse 2. — Die Firma bestätigt die ertheilte *Prokura* mit voller Unterschrift an Fritz Furrer von Oberstrasse.

15. Dezember. Die Kollektivgesellschaft **Brunswig & Rachmühl** in Zürich hat sich aufgelöst.

15. Dezember. Inhaber der Firma **Brunschwig-Rachmühl** in Zürich ist Salomon Brunschwig-Rachmühl von und in Zürich. Natur des Geschäftes: Optische Instrumente. Geschäftskanal: Neumarkt 10.

15. Dezember. Inhaber der Firma **E. Rachmühl, Sohn** in Zürich ist Emanuel Rachmühl von Buschweiler, Elsaß, wohnhaft in Zürich. Natur des Geschäftes: Optische Instrumente. Geschäftskanal: Spitalgasse 10.

15. Dezember. Die Kollektivgesellschaft **Gebr. Maier** in Zürich hat sich aufgelöst. Das Geschäft (Bürstenwaaren-Fabrikation und Handel) wird von Emil Maier von Bernau, Baden, wohnhaft in Zürich, unter der Firma **E. Maier-Maier** in Zürich mit Uebernahme der Aktiven und Passiven der aufgelösten Firma fortgeführt. Geschäftskanal: Augustinerstrasse 42. — Die Firma ertheilt *Prokura* mit voller Unterschrift an Augusta Maier geb. Maier von Bernau.

15. Dezember. Inhaber der Firma **A. Maier-Braun** in Außersihl ist Alois Maier von Bernau, Baden, wohnhaft in Außersihl. Natur des Geschäftes: Bürstenwarenhandel. Geschäftskanal: Josephstrasse 29.

15. Dezember. Inhaber der Firma **A. Maier-Schmid** in Außersihl ist Andreas Maier von Bernau, Baden, wohnhaft in Außersihl. Natur des Geschäftes: Bürstenwarenhandel. Geschäftskanal: Josephstrasse 29.

17. Dezember. Die Generalversammlung der Aktiengesellschaft **Mech. Bindfadenfabrik Schaffhausen** in Flurlingen hat am 1. Dezember 1883 in Abänderung ihrer Statuten vom 19. Mai 1879 das aus einer Million Franken bestehende Aktienkapital neu gebildet aus den bisherigen zweitausend Aktien, als Stammaktien, von fünfhundert auf vierhundert Franken reduziert, und aus fünfhundert neuen Prioritätsaktien von je vierhundert Franken, die voll einbezahlt sind.

18. Dezember. Inhaber der Firma **Conrad Gessner** in Zürich ist Konrad Gessner von und in Zürich. Natur des Geschäftes: Mehl- und Getreidehandel. Geschäftskanal: Gerechtigkeitsgasse 31.

18. Dezember. Die Firma **Max Wunderli** in Oberstrass ist in Folge Verzichtes des Inhabers erloschen.

19. Dezember. Inhaber der Firma **Weiss-Weiss** in Mettmenstetten ist Elisabetha Weiss geb. Weiss von und in Unter-Mettmenstetten, mit Zustimmung der Vormundschaftsbehörden. Natur des Geschäftes: Spirituosen und Strickgarnfabrikation.

19. Dezember. Inhaber der Firma **Bernhart Fischer** in Dietikon ist Bernhart Fischer von und in Dietikon. Natur des Geschäftes: Getränkehandel. Geschäftskanal: Zur oberen Fähre.

19. Dezember. Inhaberin der Firma **Frau Meier, Gravattenhandlung** in Zürich ist Regula Meier geb. Huber von und in Zürich, mit Zustimmung ihres Ehemannes Joseph Meier. Natur des Geschäftes: Bonneterie- und Gravattenhandlung. Geschäftskanal: Bahnhofstraße 76.

19. Dezember. Inhaberin der Firma **E. Mertin** in Turbenthal ist Elise Mertin geb. Haerry von Elbing, Preußen, wohnhaft in Turbenthal, mit Zustimmung der Vormundschaftsbehörden. Natur des Geschäftes: Konstruktionswerkstätte und Schraubenschmiede. — Die Firma ertheilt *Prokura* an Louis Mertin von Elbing, Preußen.

Kanton Bern — Canton de Berne — Cantone di Berna

Bureau Bern.

1883. 14. Dezember. Die Kollektivgesellschaft **Baksteinfabrik Zollikofen** in Zollikofen hat sich aufgelöst. Inhaber der Firma **Baksteinfabrik Zollikofen**: **A. Marcuard** in Zollikofen ist Alphons Marcuard von und in Bern; die Firma übernimmt Aktiva und Passiva der erloschenen Firma Baksteinfabrik Zollikofen.

Bureau de Courtelary.

14. décembre. La titulaire de la raison **A. Balmer-Langel**, à St-Imier, soit Dame Adèle Balmer, née Langel, épouse séparée de biens de Emile Balmer, de Schüpfheim (Lucerne), à St-Imier, inscrite au registre du commerce et publiée dans la Feuille officielle du commerce le 17 novembre dernier, a cessé son commerce et par conséquent la radiation de cette inscription en est opérée.

14. décembre. Le chef de la maison **Léopold Délevaux**, à St-Imier, est Léopold Délevaux, de Mont-Tramelan, à St-Imier. Genre de commerce: Fournitures d'horlogerie, épicerie, mercerie et quincaillerie. Bureau: St-Imier, Grand'rue, n° 5.

15. décembre. La raison **E. Leener**, à Corgémont, inscrite au registre du commerce et publiée dans la Feuille officielle du commerce sous la date du 20 avril 1883, a cessé d'exister, ensuite du décès de son chef.

15. décembre. Le chef de la maison **Louise Lener**, à Corgémont, est Louise, née Schnegg, veuve de Eugène Lener, de Louèche-les-Bains, à Corgémont. Genre de commerce: Ferblanterie et quincaillerie. Bureau: Corgémont.

17. décembre. Sous la raison sociale **Compagnie du chemin de fer régional de Tramelan à Tavannes** il est fondé une société anonyme avec siège à Tramelan, en vue de relier Tramelan à Tavannes par une voie ferrée, en vertu des concessions accordées par l'autorité fédérale. Les statuts portent la date du 17 avril 1883. — La durée de la société est égale à la durée de la concession obtenue; elle prendra fin le 26 décembre 1961. — Le capital social est fixé à **fr. 460,000**, représenté par 2300 actions de deux cents francs. Les actions sont au porteur. — Les avis et convocations seront publiés dans la Feuille officielle du commerce et dans la Feuille officielle du Jura. — Le capital social de quatre cent soixante mille francs a été intégralement souscrit et le cinquième de chaque action a été versé. Ce qui résulte des quittances apposées sur les promesses d'actions et d'un acte notarié M^e Locher, à Berne, le 11 août 1883. La société est représentée vis-à-vis des tiers par le président du conseil d'administration, lequel signe valablement (art. 23 des statuts). Le président du conseil d'administration est M^e Léon Perrin, major, domicilié à Tramelan. — Le conseil d'administration se compose des personnes suivantes: MM. Léon Perrin, major, président; Henri Humbert-Houriet, député, vice-président; Charles Barth, instituteur, secrétaire, tous à Tramelan; Louis Péteut, préfet, à Moutier; Jules Grandjean, colonel fédéral, à Berne; Jules Emile Degoumois, maire, à Tramelan-dessous, et David de la Reussille, fabricant, à Tramelan. — Outre le conseil d'administration, les autres organes de la société sont: L'assemblée générale des actionnaires et les contrôleurs. Ces derniers sont: MM. Henni, ancien directeur de la Rüti, à Berne, et Louis Julien Juillerat, instituteur, à Tramelan. — L'assemblée générale se compose de tous les propriétaires d'actions. Elle délibère valablement, si un dixième du capital-actions est représenté. Chaque action donne droit à une voix.

Kanton Uri — Canton d'Uri — Cantone d'Uri

1883. 14. Dezember. Inhaber der Firma **Frz. Infanger** in Flüelen ist Franz Infanger, Gemeindeschreiber, von und in Flüelen. Natur des Geschäftes: Agent für den Kanton Uri der Auswanderungs-General-Agentur Louis Kaiser in Basel.

14. Dezember. Die Firma **Thalmann-Indergand** mit bisherigem Sitz in Amsteg (publiziert im schweiz. Handelsblatt Nr. 35) hat ihr Domizil nunmehr von Amsteg nach Erstfeld verlegt.

Nidwalden — Unterwalden-le-bas — Unterwalden basso

1883. 15. Dezember. Inhaber der Firma **Joseph Blättler** in Rozloch, Emmetmoos, ist Joseph Blättler von Hergiswyl, wohnhaft in Rozloch, Emmetmoos. Natur des Geschäfts: Handlung in Papier.

Kanton Zug — Canton de Zug — Cantone di Zugo

1883. 18. Dezember. Friedrich Wyss und Joh. Mich. Stadlin, beide von und in Zug, haben unter der Firma **Untermühle Zug, Wyss & Stadlin** eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit dem 1. November 1883 begonnen hat. Natur des Geschäfts: Mühlebetrieb.

Kanton Freiburg — Canton de Fribourg — Cantone di Friborgo

Bureau de Romont (district de la Glâne).

1883. 18. décembre. La maison **Joseph Jaquaz**, à Villaz St-Pierre, a cessé d'exister par suite du décès de son chef. Les trois fils du défunt, nommément Pierre, Lucien et Joseph et ses deux filles Emma Jaquat et Marie, femme de Joseph Dévaud, celle-ci à Fuyens, prennent la suite de la maison sous la raison **Jaquat frères et sœurs**. Les enfants Jaquat sont en état d'indivision. M. Pierre Jaquat est chargé de la direction de la maison et a seul la signature. Cette maison reprend l'actif et le passif de l'ancienne maison Joseph Jaquaz.

Basel-Stadt — Bâle-ville — Basilea-Città

1883. 13. Dezember. Inhaber der Firma **J. Meyer-Fröhlich** in Basel ist Johann Meyer-Fröhlich von Ostheim (Elsaß), wohnhaft in Basel. Natur des Geschäfts: Maschinenbau. Fabrikation von Papierwaren. Geschäftsort: Klingenthal 5.

14. Dezember. Die Firma **Wenk u. Pfüss** in Basel ist in Folge Verzichtes des Inhabers erloschen.

14. Dezember. Unter der Firma **Römisch-katholische Gemeinde Basel** besteht in der Stadt Basel ein **Verein**, welcher die Unterhaltung des römisch-katholischen Kultus zum Zwecke hat. Mitglied desselben, resp. Angehöriger der römisch-katholischen Kirchgemeinde Basel ist jeder im Kanton Baselstadt wohnende Christ, welcher sich zu ihr bekennit. Die Statuten sind am 13. Februar 1876 festgesetzt worden. Um in Unterstützung der Pfarrgeistlichkeit die weltlichen Angelegenheiten der Gemeinde zu besorgen, wird aus den Angehörigen derselben ein Kirchenvorstand gewählt, welcher die einzige rechtsgültige Vertretung der Gemeinde in Vermögenssachen bildet. Diese Vorsteherschaft besteht aus 15 Mitgliedern weltlichen Standes, welche von der Gemeinde durch schriftlichen Wahlgang und absolutes Stimmenmehr auf 3 Jahre gewählt werden. Alljährlich unterliegt ein Drittel derselben einer Erneuerungswahl, wobei die Austrittenden wieder wählbar sind. Um gültig verhandeln zu können, ist die Anwesenheit der absoluten Mehrheit der Mitglieder der Vorsteherschaft erforderlich; bei jedem Beschluss gilt die Mehrheit der Stimmen als entscheidend. Eine engere Kommission, bestehend aus dem Präsidenten, dem Statthalter, dem Aktuar und dem Kassier, bildet das Bureau; sie wird aus der Vorsteherschaft erwählt und hat die laufenden Geschäfte zu besorgen. Der Pfarrer ist von Amtes wegen Beisitzer des Kirchenvorstandes und des Bureau's, er hat Sitz und Stimme bei allen Berathungen und Verfügungen. Die Gemeindeversammlungen sollen jeweilen 8 Tage vor der eigentlichen Versammlung, sowie am Tage der Versammlung selbst von der Kanzel verkündet und den Gemeindemitgliedern bekannt gemacht werden. Die Stimmberchtigten müssen: a. guten Leumunds sein; b. das 20. Altersjahr zurückgelegt haben; c. seit 2 Jahren einen jährlichen Beitrag zur Unterhaltung des römisch-katholischen Gottesdienstes beigesteuert haben, worüber ein besonderes, von der Vorsteherschaft geführtes Buch Auskunft gibt. Für die Verbindlichkeiten des Vereins haftet nur das Vereinsvermögen, eine persönliche Haftbarkeit der Mitglieder findet nicht statt. Die rechtsverbindliche Unterschrift Namens des Vereins führen der jeweilige Präsident, der jeweilige Pfarrer und der jeweilige Kassier und zwar kollektiv. Die Vertretung der Gemeinde besteht zur Zeit aus: Dem Präsidenten Eduard Baumgartner von Oensingen (Solothurn); dem Pfarrer Bernhard Jurt von Neudorf (Luzern); dem Kassier Paul Meyer von Basel, sämtliche wohnhaft in Basel.

15. Dezember. Die Firma **Grote & Züst in Liquidation** in Basel ist erloschen.

15. Dezember. Inhaber der Firma **E. Grote** in Basel ist Emil Grote von Barmen (Preußen), wohnhaft in Basel. Natur des Geschäfts: Agentur und Kommission. Geschäftsort: Rheingasse 24. — Die Firma ertheilt *Prokura* an Paul Schroeder von Magdeburg (Preußen).

Baselland — Bâle-campagne — Basilea-Campagna

Berichtigung. Baselland. In Nr. 135, pag. 978 ist zu lesen: Firma **M Kux** anstatt **M Küx**.

Die Redaktion.

1883. 18. Dezember. Aus der Kommanditgesellschaft **Chemische Düngerfabrik Schweizerhalle** in Schweizerhalle ist Ernst Glenck als Kommanditär und zugleich als Prokurst ausgetreten.

18. Dezember. Wilhelm Bider, Jakob Dettwiler, Emil Dettwiler, Martin Dettwiler, sämtliche von und in Langenbruck, und Alois Jecker von Mümliswil, wohnhaft bei Holderbank, haben unter der Firma **Bider &**

Dettwiler & Cons. in Langenbruck eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit der Eintragung in das Handelsregister ihren Anfang nimmt. Natur des Geschäfts: Betrieb einer Käserei.

Kanton Schaffhausen — Canton de Schaffhouse — Cantone di Sciaffusa

1883. 13. Dezember. Die Kollektivgesellschaft **Sigg & Etzensperger** in Schaffhausen hat sich aufgelöst. Aktiven und Passiven übernimmt die neue Firma G. Sigg-Brändli in Schaffhausen.

13. Dezember. Inhaber der Firma **G. Sigg-Brändli** in Schaffhausen ist Georg Sigg-Brändli von und in Schaffhausen. Natur des Geschäfts: Handel en gros mit Material- und Drogenwaren. Geschäftsort: Am Platz Nr. 398 c. Diese Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma Sigg & Etzensperger.

Kanton St. Gallen — Canton de St-Gall — Cantone di San Gallo

Bureau Neu St. Johann (Bezirk Obertoggenburg).

1883. 4. Dezember. Unter der Firma **Ersparnisanstalt Ennetbühl** hat sich in Ennetbühl, pol. Gemeinde Krummenau, im Dezember 1877 eine Aktiengesellschaft gegründet, welche zunächst den Zweck hat, unter den Einwohnern von Ennetbühl und Umgebung den Sinn der Sparsamkeit zu wecken und zu pflegen. Es können in die Ersparnisanstalt Einlagen von Fr. 1 an aufwärts gemacht werden und wird jedem Einlegen ein Kassabüchlein zugestellt. Für die Sicherheit der Einlagen garantieren unter gegenseitiger Haftbarkeit 40 nicht einzahlte, amlich beglaubigte, im Archiv der Gemeinde Krummenau niedergelegte Garantieaktien im Betrage von je Fr. 1000, also zusammen **Fr. 40,000**. Die Geschäfte der Anstalt werden unter Leitung und Aufsicht einer aus drei Mitgliedern bestehenden Kommission durch einen Kassier besorgt, welcher nicht Mitglied der Verwaltung ist. Die rechtsverbindliche Unterschrift führen der Präsident und der Kassier. Eine Rechnungskommission von Aktionären überwacht die Gesamtverwaltung. Die Rechnung wird alljährlich auf den 31. Dezember abgeschlossen und in einer darauffolgenden Versammlung der Aktionärsgeellschaft dieser vorgelegt, nach vorausgehender Prüfung durch das Waisenamt von Krummenau. Publikationen mit Rechtsverbindlichkeit erfolgen in den Toggenburger Nachrichten und Anzeiger. Die Statuten wurden genehmigt den 17. Dezember 1877. Gegenwärtig ist Präsident: Bezirksrichter Scherrer, Ennetbühl, und Kassier: Andreas Schedler, Ennetbühl.

Bureau St. Gallen.

19. Dezember. Die unter der Firma **Eichenwald & Günther** in Berlin bestehende Kollektivgesellschaft zieht die Zweigniederlassung in St. Gallen mit dem 19. Dezember 1883 zurück.

Bureau Wattwil (Bezirk Neutoggenburg).

18. Dezember. Die Firma **Adolf Kunz** in Oberhelfenswil (Bierbrauerei-Geschäft) ist in Folge Todes des Inhabers erloschen.

18. Dezember. Inhaber der Firma **Wilhelm Scheytt** in Oberhelfenswil ist Wilhelm Scheytt von Illingen (Württemberg), wohnhaft in Oberhelfenswil. Natur des Geschäfts: Bierbrauerei.

Kanton Aargau — Canton d'Argovie — Cantone d'Argovia

Bezirk Bremgarten.

1883. 17. Dezember. Inhaber der Firma **U. Stutz-Schmid** in Hägglingen ist Ulrich Stutz-Schmid von und in Hägglingen. Natur des Geschäfts: Strohwarenmanufaktur.

Bezirk Kulm.

17. Dezember. Rudolf Sommerhalder von Burg und Adolf Hediger von Reinach, beide wohnhaft in Schöfland, haben unter der Firma **Sommerhalder & Cie.** in Schöfland eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche im Juli 1883 begonnen hat. Natur des Geschäfts: Cigarrenfabrikation.

Kanton Thurgau — Canton de Thurgovie — Cantone di Targevia

1883. 15. Dezember. Inhaber der Firma **Johannes Zingg** in Riedt ist Johannes Zingg in Riedt bei Sulgen. Natur des Geschäfts: Viehhandel.

18. Dezember. Inhaber der Firma **Jean Schadegg** in Oberaach ist Jean Schadegg von und in Oberaach. Natur des Geschäfts: Viehhandel nebst Landwirtschaft.

18. Dezember. Inhaber der Firma **Joh. Stump** in Niederaach ist Johannes Stump von und in Niederaach. Natur des Geschäfts: Viehhandel nebst Landwirtschaft.

Kanton Tessin — Canton du Tessin — Cantone del Ticino

Ufficio di Leontica (distretto di Blenio).

1883. 11. Dicembre. Per la morte dei Signori Brunetti, Carl' Antonio e Pietro, di Aquila, la società **Brunetti fratelli e Compagni**, inscritta nel registro di commercio addi 4 Aprile p. p., Foglio ufficiale n° 82 del 5 Giugno p. p., essendo per legge sciolta, ne furono nominati liquidatori, con facoltà di continuare provvisoriamente nell' esercizio, il direttore Sig' Pompeo Ramelli ed il contabile Sig' Bertoni Giovanni. Il passivo venne assunto dagli azionisti in proporzione delle azioni da ciascun possedute. Un ulteriore avviso indicherà le basi della nuova società che succederà all' attuale in liquidazione.

Kanton Waadt — Canton de Vaud — Cantone di Vaud

Bureau de Cossnay.

1883. 20 décembre. François-Henri Monachon, de Peyres-Possens, domicilié à Vuillens-la-Ville, fait inscrire qu'il est le chef de la maison **François Monachon**, à Vuillens-la-Ville. Genre de commerce: Epicerie, mercerie, quincaillerie, étoffes, vins, liqueurs et tabacs.

Bureau de Grandson.

20 décembre. Le chef de la maison **Anna Bornand**, à Ste-Croix, est Anna Bornand, fille de feu Marius Bornand, du dit Ste-Croix, y domiciliée. Genre de commerce: Bazar et librairie. Cette maison a commencé le 1^{er} octobre 1883.

Bureau de Lausanne.

1883. 17 décembre. La raison **J. H. Baud**, à Lausanne, est éteinte. Jules Henri Baud et Ferdinand Baud, les deux de Lausanne, y domiciliés, ont constitué en cette ville, sous la raison **J. H. Baud & frère**, une société en nom collectif, qui a commencé le 15 novembre 1883. Genre d'affaires: Entreprise de maçonnerie et travaux de bâtiments. Bureaux: Aux Mousquines. Cette société reprend la suite des affaires de l'ancienne maison J. H. Baud.

17 décembre. La raison **F. Perroud**, à Lausanne, est éteinte ensuite de la renonciation du titulaire. La maison **Ch. Duboux**, à Lausanne, dont le chef est Charles Duboux, de Cully, domicilié à Lausanne, reprend la suite des affaires de la maison F. Perroud. Genre de commerce: Denrées coloniales et graines fourragères. Magasin: Rue Neuve, 2.

17 décembre. La raison **Louis Coudol**, à Lausanne, est éteinte ensuite de la renonciation du titulaire, agent pour Lausanne de la Banque Victoria.

Bureau de Payerne.

18 décembre. Le chef de la maison **Louis Bussard, filateur**, à la Foule, rière Payerne, est Louis Bussard, d'Orbe, domicilié à la Foule, rière Payerne. Genre de commerce: Filature de laine, fabrique de drap. Usine à la Foule. Dépôt à Payerne.

19 décembre. Emile Bertolini, de Carcoforo, province de Novare (Italie), et Laurent Rappa, du même lieu, les deux domiciliés à Payerne, ont constitué entre eux une société en nom collectif, sous la raison sociale **Bertolini et Rappa**, dont le siège est à Payerne et qui a commencé avant le 1^{er} janvier 1883. Genre d'affaires: Gypserie et peinture. Atelier et bureau: Grande Rue.

19 décembre. La raison **Emile Perrin**, à Payerne, est radiée d'office ensuite de la faillite du titulaire, prononcée par le tribunal civil du district de Payerne, le 23 novembre 1883.

Bureau de Vevey.

19 décembre. Georges Eugène Masson, de Veytaux et de Villeneuve, et John Alix Champod, de Bullet, les deux domiciliés à Montreux, ont constitué, avant le 1^{er} janvier 1883, une société en nom collectif, sous la raison **Masson et Champod**, dont le siège est à Mont-d'Or sur Sion, *succursale à Montreux*. Genre de commerce: Vins en gros.

Kanton Neuenburg — Canton de Neuchâtel — Cantone di Neuchâtel

Bureau de la Chaux-de-Fonds.

1883. 13 décembre. Par acte du 9 novembre 1883, par devant J. P. Jeanneret, notaire, il a été constitué aux Planchettes, district de la Chaux-de-Fonds, suivant l'article 716 du Code fédéral des obligations, une société sous le nom de **Paroisse indépendante des Planchettes**. Elle a pour but de réunir en une société pour la célébration du culte protestant évangélique, pour l'enseignement religieux et pour l'assistance des pauvres, tous les protestants domiciliés dans la municipalité des Planchettes qui se rattachent à l'église évangélique neuchâteloise indépendante de l'état et qui se font inscrire sur le registre de paroisse. — L'administration est confiée à un collège d'anciens et à un conseil d'église. Le collège d'anciens est de sept membres. Le pasteur en est de droit président; les six membres laïques sont nommés pour quatre années par l'assemblée générale et sont rééligibles. — Le collège des anciens avec cinq membres rééligibles, nommés pour quatre années par l'assemblée générale, constitue le conseil d'église. — Tous les membres actifs électeurs inscrits au registre forment l'assemblée générale; elle est convoquée au moins une fois par année par avis personnel et par une publication faite le dimanche précédent. — Elle approuve ou rejette la gestion et les apports du collège d'anciens et du conseil d'église; elle a seule le droit de décider l'achat et la vente des biens meubles et immeubles, les emprunts hypothécaires ou non hypothécaires, de prononcer la dissolution de la paroisse et de fixer le mode de sa liquidation. — Les ressources de la paroisse sont fournies par les contributions volontaires de ses membres, par les dons et legs, ainsi que par les revenus de ses biens. — En cas de dissolution, s'il existe un solde actif, ce solde devra être employé à une œuvre se rattachant à l'église évangélique neuchâteloise indépendante de l'état. — La paroisse est engagée valablement à l'égard des tiers par les signatures du président, du secrétaire et du caissier du conseil d'église. En cas d'empêchement de l'un ou de l'autre de ces trois membres, il est remplacé par le vice-président. Les membres actuels du conseil d'église sont: Louis Aubert, pasteur, président; Jules Perregaux-Dielf, secrétaire; Virgile-Auguste Humbert-Droz, caissier; Emile Matthey, vice-président; Henri Calame, Christian Maurer, Jean-Jacques Wassaux, Alcide Brandt, Fritz Emile Delachaux, dit Gay, Auguste Grobety, Ami Wuilleumier et Jules Henri Calame, tous domiciliés aux Planchettes.

17 décembre. La société en nom collectif **L. Schurter et J. Schaad**, à la Chaux-de-Fonds, s'est dissoute. La maison **J. Schaad**, à la Chaux-de-Fonds, dont le chef est Jean Schaad, de Oberhallau (Schaffhouse), domi-

cilié à la Chaux-de-Fonds, reprend l'actif et le passif de l'ancienne maison L. Schurter et J. Schaad.

20 décembre. Le chef de la maison **L. Emile Rossel**, à la Chaux-de-Fonds, est Louis Emile Rossel, de Tramelan, Berne, domicilié à la Chaux-de-Fonds. Genre de commerce: Epicerie. Bureaux: Rue de l'Industrie, n° 9.

Bureau du Locle.

15 décembre. La raison **L. Geneux**, au Locle, est éteinte ensuite de la renonciation du titulaire.

Bureau de Môtiers (district du Val-de-Travers).

10 décembre. Sous la raison sociale **Chemin de fer Régional du Val-de-Travers Exploitation „Pümpin et Mérian“** il a été constitué entre les citoyens Emile Pümpin, ingénieur, de Sissach, Bâle-Campagne, domicilié à Berne, et Auguste Mérian, ingénieur, de Bâle, domicilié à Neuchâtel, une société en nom collectif; avec siège à Fleurier, en vue de l'exploitation du chemin de fer régional du Val-de-Travers. Cette société est conclue pour deux années, qui ont commencé à courir le 24 septembre 1883 pour finir le 24 septembre 1885. Les deux associés ont la signature sociale. Bureaux à Fleurier

10 décembre. La société **Pümpin et Mérian**, à Fleurier, donne *procuration* au citoyen Jules Veuve, de Cernier, domicilié à Fleurier.

Kanton Genf — Canton de Genève — Cantone di Ginevra

1883. 8 décembre. Jean Solari, de Genève, et Jean David Ruchonnet, de Genève, les deux domiciliés à Carouge, ont constitué à Genève, antérieurement au 1^{er} janvier 1883 et sous la raison sociale **J. Solari & C°**, une société en commandite dans laquelle Jean Solari est seul associé gérant indéfiniment responsable et Jean David Ruchonnet associé commanditaire pour une commandite de 60,000 francs. Genre de commerce: Acquisitions d'immeubles et constructions de bâtiments sur les terrains appartenant à la société. Adresse: Rue du Cheval-Blanc à Carouge.

12 décembre. Le chef de la maison **Marie Papis**, à Versoix, est Madame Marie Papis, née Burdin, de St-Pierre-Stabio (Tessin), domiciliée à Versoix. Genre de commerce: Epicerie, mercerie.

13 décembre. Le chef de la maison **Meynet**, à Chêne-Bougeries, est Charles César Meynet, de Reygnier (Haute-Savoie), domicilié à Chêne-Bougeries. Genre de commerce: Boulangerie, grains et farines.

13 décembre. Le chef de la maison **Conrad-Juon**, à Genève, est Thomas Conrad, allié Juon, de Zillis (Grisons), domicilié à Genève. Genre de commerce: Bureau de placement et agence commerciale. Bureau: 9, Fusterie. (Maison commencée en novembre 1883.)

13 décembre. Le chef de la maison **Ch. Torty**, à Plainpalais, commencée en août 1883, est Charles Etienne Torty, de Chambéry (Savoie), domicilié à Plainpalais. Genre de commerce: Chapellerie. Magasin: 30, Route de Carouge.

14 décembre. Le chef de la maison **Louis Wallner**, à Genève, est Jacques Louis Wallner, de Genève, domicilié à Plainpalais. Genre de commerce: Epicerie, mercerie. Magasin: 1, Rue du Conseil-Général.

14 décembre. Le chef de la maison **J. Ryniker**, à Genève, commencée le 29 novembre 1883, est Jean Ryniker, de Araau (Argovie), domicilié à Genève. Genre de commerce: Coiffeur. Magasin: 4, Rue du Port.

14 décembre. Le chef de la maison **Harder**, à Versoix, est Adolphe Harder, de Versoix, y domicilié. Genre de commerce: Epicerie, droguerie et café.

14 décembre. La société en nom collectif **Schiesser & Pinard**, à Carouge, est dissoute à dater du 28 novembre 1883. La liquidation en est confiée à Monsieur Jacques Louis Ritzchel, agent d'affaires, domicilié à Genève.

15 décembre. Le chef de la maison **Buffard François**, à Versoix, est François Buffard, de Versoix, y domicilié. Genre de commerce: Hôtel de la Balance.

15 décembre. Le chef de la maison **Berney**, à Plainpalais, est Jean Marc Louis Berney, de Plainpalais, y domicilié. Genre de commerce: Epicerie, mercerie et café. Magasin: 12, Route-Caroline.

15 décembre. Le chef de la maison **Thérèse Muller**, à Genève, commencée le 1^{er} décembre 1883, est Mademoiselle Thérèse Muller, de Cressier sur Morat (Fribourg), domiciliée à Genève. Genre de commerce: Epicerie, mercerie. Magasin: 9, Rue Sismondi.

15 décembre. Le chef de la maison **H. Butticaz**, aux Eaux-Vives, est Charles Marc Henri Butticaz, de Joigny et du Châtelard (Vaud), domicilié aux Eaux-Vives, Chemin de la Mairie, 1. Genre de commerce: Epicerie, droguerie.

15 décembre. La raison **J. F. Fert**, à Genève, est éteinte à dater du 1^{er} décembre 1883, ensuite de la renonciation du titulaire. Jean Etienne Fert et Paul Fert, les deux de Genève et domiciliés aux Eaux-Vives, ont constitué à Genève, sous la raison sociale **Fert Frères**, une société en nom collectif, commencée le 1^{er} décembre 1883 et qui reprend à cette date la suite des affaires, ainsi que l'actif et le passif de l'ancienne maison J. F. Fert. Genre de commerce: Fabrique de vermouth. Bureaux et magasins: 20, Place de la Madeleine.

15 décembre. Le chef de la maison **John Branchu**, à Aire (commune de Vernier), est John Branchu, de Vernier, domicilié à Aire. Genre de commerce: Maître charpentier et cafetier.

15 décembre. Le chef de la maison **Gnilland-Comte**, à Bernex, est François Guilland, allié Comte, de Bernex, y domicilié. Genre de commerce: Epicerie, mercerie.

15 décembre. Le chef de la maison **John Dupont**, à la Croix-de-Rozon (Bardonnex), est Jean dit John Dupont, de Bardonnex, domicilié à la Croix-de-Rozon. Genre de commerce: Epicerie, graines et aubergiste.

15 décembre. Le seul chef de la maison **Briqueterie de Versoix**, **A. Nicati**, à Versoix, est depuis 1881 Adrien William Armand Nicati, de Versoix, y domicilié.

15 décembre. Le chef de la maison **Maurin**, aux Eaux-Vives, est André Maurin, des Eaux-Vives, domicilié à la Terrassière, 6. Genre de commerce: Epicerie, mercerie.

15 décembre. Le chef de la maison **F. Brosset**, aux Eaux-Vives, est François Auguste Brosset, de Chêne-Bourg, domicilié aux Eaux-Vives. Genre de commerce: Serrurier. Atelier: 3, Chemin de la Scie.

15 décembre. Le chef de la maison **Rouge**, à Genève, est Laurent Rouge, de St-Julien (Haute-Savoie), domicilié à Genève. Genre de commerce: Toillerie et mercerie. Magasin: 26, Route de Lausanne.

15 décembre. Le chef de la maison **Jean Pierre Serez-Duboule**, à Vernier, est Jean Pierre Serez, allié Duboule, de Vernier, y domicilié. Genre de commerce: Epicerie et bureau du sel.

15 décembre. Sous la dénomination de **Société de la Périsserie** il a été fondé, antérieurement au 1^{er} janvier 1883, une société civile par actions, dont le siège est à Genève, Rue de la Périsserie, n° 108 ancien, 20 nouveau, qui a pour objet l'acquisition d'un immeuble situé à Genève, Rue de la Périsserie, portant le n° 108 de la ci-devant assurance mutuelle contre l'incendie, et ayant actuellement la destination d'une chapelle, en vue de faire valoir, d'acquérir tous droits immobiliers accessoires et, généralement, de l'exploiter de la manière la plus étendue, puis, de le revendre et de se partager le bénéfice qui en pourra résulter. La société a été stipulée pour le terme de 50 années, qui expireront le 6 novembre 1899. Le capital social a été fixé à la somme de **fr. 16,200**, divisé en 100 actions nominatives de fr. 162 chacune. Chaque action est libérée de fr. 12. Il n'a été stipulé aucune forme spéciale requise pour que les publications de la société soient opposables aux actionnaires, ni pour la convocation de l'assemblée générale, laquelle a lieu par les soins du comité. La société est représentée vis-à-vis des tiers par un comité de 5 membres, nommés en assemblée générale pour 2 années et indéfiniment rééligibles. La société est obligée vis-à-vis des tiers par la signature des membres de ce comité, soit de la majorité d'entre eux; toutefois cette signature ne la lie à ce que moyennant autorisation de l'assemblée générale des actionnaires s'il s'agit: 1^{re} de contracter un emprunt et d'affacter hypothécairement l'immeuble; 2^{re} d'intenter ou défendre à quelque action au pétitoire; 3^{re} de faire de grosses réparations ou des changements notables dans l'immeuble; 4^{re} de vendre l'immeuble et de fixer les prix et les conditions de la vente; 5^{re} enfin, de dissoudre la société avant le terme fixé. Il a été stipulé que les sociétaires ne sont tenus vis-à-vis de la société, non plus que vis-à-vis des tiers, que jusqu'à concurrence du montant de leurs actions, et que, le dit montant une fois versé en mains de la société, ils seront personnellement irrécherchables au sujet de tous engagements contractés par la société. Le siège de la société est dans l'immeuble social plus haut désigné. L'a aura lieu pour la société toute élection de domicile, toute signification, citation et autre réclamation qui pourra lui être adressée. Il n'existe pas de bureaux proprement dits. Les administrateurs sont actuellement: MM. Eugène Martine, Daniel Isaac, Charles Crémieux, Théodore Audeoud et Louis Goetz, tous de Genève et y domiciliés.

17 décembre. Le chef de la maison **Pianzola**, aux Eaux-Vives, est Jean Defendant Pianzola, de Bonianco-d'Entro (Italie), domicilié à la Terrassière, 15. Genre de commerce: Ferblanterie, plomberie.

17 décembre. Le chef de la maison **J. Bocquet**, à Carouge, est Joseph Bocquet, de Carouge, y domicilié. Genre de commerce: Mercerie. Magasin: 153, St-Victor.

17 décembre. Le chef de la maison **Joseph Cusin**, à Bernex, est Joseph Cusin, de Bernex, y domicilié. Genre de commerce: Maréchal-ferronnerie.

17 décembre. Le chef de la maison **Maréchal François**, à Bernex, est François Maréchal, de Bernex, y domicilié. Genre de commerce: Epicerie et café.

17 décembre. Le chef de la maison **J. Henn**, à Genève, est Jacob Henn, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Dépôt d'instruments de musique des fabriques de Lyon et Paris. Magasin: 6, Rue Rousseau.

17 décembre. Le chef de la maison **John Rassiat**, à Genève, est John Rassiat, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Tapisserie, marchand de meubles. Magasin: 4, Bourg-de-Four.

17 décembre. La raison **C. Knoll**, à Genève, est éteinte dès le 3 décembre 1883, par suite de la renonciation du titulaire. La maison **Ostrogradsky**, à Genève, commencée le 3 décembre, reprend à cette date la suite des affaires de la maison C. Knoll. Le chef est Demitri Ostrogradsky, citoyen russe, domicilié à Genève. Genre de commerce: Epicerie et cafés torréfiés. Magasin: 6, Rue du Commerce.

17 décembre. Le chef de la maison **Demeure-Rossy**, à Carouge, est Charles Henri Napoléon Antonin Demeure, allié Rossy, de St-Julien-du-Pinay (Haute-Loire, France), domicilié à Carouge. Genre de commerce: Café de la Poste. 380, Rue Ancienne.

17 décembre. Le chef de la maison **A. LeCoultr**, à Genève, est

Charles Auguste LeCoultr, de Bière (Vaud), domicilié à Genève. Genre de commerce: Epicerie. Magasin: 9, Place de la Fusterie.

17 décembre. Sous la dénomination de **Deutscher-Kranken-Verein Concordia** (Concordia, Société de secours pour les Allemands malades) il a été fondé, par statuts adoptés le 17 mars 1845 (révisés le 6 juillet 1862), une *association* ayant son siège à Genève, et pour but d'assurer à ses membres des soins et des secours. Les membres de l'association ne sont pas personnellement responsables des engagements de l'association qui ne sont garantis que par ses biens propres. Pour devenir membre de l'association, il faut être ouvrier (art. 1); jouir d'une parfaite santé, attestée par un des médecins de l'association, promettre d'observer les règlements de la société, et être présenté par deux sociétaires. Le droit d'entrée est de 2 francs, si le nouveau sociétaire est âgé de moins de 25 ans; de 3 francs, s'il est entre 25 et 30 ans; de 4 francs, s'il est entre 30 et 40, et de 6 francs de 40 à 50 ans. La cotisation mensuelle est de 1 franc, et peut être modifiée par l'association. Le membre qui ne paie pas sa contribution, est la première fois puni d'une amende de 25 centimes, la seconde fois expulsé. Sera également expulsé, le sociétaire qui ne se conforme pas aux décisions de l'association; celui qui cherche à s'approprier, d'une manière illégale de l'argent ou quelque autre chose appartenant à l'association. Les assemblées générales ont lieu le premier dimanche des mois de janvier, avril, juillet et octobre. L'association est administrée par un comité de douze membres, savoir: Un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire, et sept membres. Le comité est actuellement composé des suivants: Leopold Briem, président; R. Werder, vice-président; Raflaub, trésorier; J. H. Müller, secrétaire; A. Strittmatter; Henri Moser; J. Michel; M. Dättwiler; Charles Reichenstein; Lanz Ulrich; Christian Abt; J. J. Weiss; Charles Müller, tous domiciliés à Genève. La signature collective du président et du secrétaire apposée au-dessous du timbre de l'association, engage valablement celle-ci.

17 décembre. Le chef de la maison **Antonin Héritier**, à Genève, maison commencée en mai 1883, est Antonin Héritier, de Villy-le-Peloux (Haute-Savoie), domicilié à Genève. Genre de commerce: Confections. Magasin: 15, Rue Traversière.

17 décembre. Le chef de la maison **Jacob Hoechner**, à Genève, commencée en avril 1883, est Jean Jacob Hoechner, de Rheineck, St-Gall, domicilié à Genève. Genre de commerce: Cuir et crêpins. Magasin: 17, Coutance.

17 décembre. Ernest Recordon, professeur, d'origine vaudoise, domicilié actuellement à Paris, et Ferdinand Herzog, ingénieur, de Fribourg, domicilié à Genève, ont constitué à Genève, sous la raison sociale **Recordon & C°**, une société en nom collectif, qui a commencé le 29 novembre 1883. Genre de commerce: Exploitation des brevets d'invention de Monsieur Recordon. Bureaux: Rue de la Bourse, 10.

17 décembre. Le chef de la maison **F. Huber**, à Genève, est Frédéric Huber, de Horgen (Zurich), domicilié à Genève. Genre de commerce: Tourneur. Magasin: 5, Grande-Rue.

17 décembre. Le chef de la maison **Caroline Vultier**, à Genève, est Mademoiselle Caroline Vultier, de Beurnevésin (Berne), domiciliée à Genève. Genre de commerce: Tabacs. Magasin: 12, Rue du Port. Maison commencée le 9 novembre 1883.

18 décembre. Le chef de la maison **Arthur Crombac**, à Genève, est Arthur Eugène Crombac, cadet, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Négociant en confections. Magasin: 1, Croix d'Or (Aux Mousquetaires). Maison commencée en mars 1883.

18 décembre. Le chef de la maison **Jean Chappuis**, à Plainpalais, est Jean Chappuis, de Montcel (Aix-les-Bains, Savoie), domicilié à Plainpalais. Genre de commerce: Epicerie et café. Magasin: 3, Route de Carouge.

18 décembre. Le chef de la maison **P. Voisin**, à Genève, est Jean Pierre Voisin, de Genève, y domicilié. Genre de commerce: Epicerie. Magasin: 8, Bourg-de-Four.

18 décembre. Le 25 novembre 1883 il a été fondé à Meyrin, dans le sens de l'art. 716 du Code fédéral des obligations, une société qui prend le nom **Fanfare de Meyrin**. Cette société est fondée pour le terme de 10 années. Le siège de la société est à Meyrin et son but est de répandre l'art musical et d'établir la concorde et l'union entre tous sur des bases solides. Pour faire partie de la société il faut adresser au président une demande écrite, et être admis par les deux tiers des suffrages de l'assemblée et payer un droit d'entrée de 3 francs. Un membre pourra être exclu de la société, s'il refuse de se soumettre aux statuts et s'il trouble la société. Toute démission devra être donnée par écrit et motivée au président. Les convocations et publications de la société se font par les soins du secrétaire. Les publications doivent, pour être valables, être signées par le président et par le secrétaire. La société ne sera dissoute que s'il ne reste plus qu'un sociétaire ou si son matériel est vendu par voie de justice. La société est administrée par un comité de 3 membres, un président, un secrétaire et un trésorier. Le président a seul le droit de signer pour la société et de l'engager par sa signature. Il ne peut cependant engager la société pour une somme supérieure à 50 francs, sans l'assentiment de l'assemblée générale. Le président de la société est M^r François Besson, de Meyrin, y domicilié.

II. Besonderes Register — II. Registre spécial — II. Registro speciale

Eintragungen: — Inscriptions: — Iserzioni:

Kanton Zürich — Canton de Zurich — Cantone di Zurigo

1883. 17. Dezember. **August Bosshardt**, geb. 12. August 1831, Lohnwäscher, von und in Außersihl.

17. Dezember. **Karl Gredig-Schlund**, geb. 11. Oktober 1845, Wirth, von Chur, wohnhaft in Zürich.

17. Dezember. **Eduard Krug**, geb. 2. Februar 1840, Restaurateur, von und in Zürich.

Kanton Bern — Canton de Berne — Cantone di Berna

Bureau Laupen.

1883. 19. Dezember. **Fuchs, Christian**, geb. im Dezember 1860, Landarbeiter, von Neuenegg, in der Suri daselbst.